

**MODELE DE PRESENTATION SUR L'APPLICATION DE LA
 CONVENTION DE LA CEE-ONU CONCERNANT LES EFFETS
 TRANSFRONTIERES DES ACCIDENTS INDUSTRIELS**

Pays:

Personne responsable du rapport - veuillez indiquer les coordonnées détaillées de la personne responsable de ce rapport:

Nom:		La personne est- elle responsable des contacts avec la Convention? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON ¹ [I-A]
Organisation:		L'Organisation indiquée est- elle l'Organisation désignée en tant que ``Autorité Compétente``, conformément à l'article 17 de la Convention? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON [I-B]
E-mail		
Téléphone:		

[I-C] **Coopération** – Veuillez énumérer les organisations au niveau national, régional et local qui sont impliquées dans la mise en application de la Convention, en indiquant aussi leur domaine de responsabilité et cochez la case s'il s'agit de l' Autorité Compétente.

Nom de l'Organisation	Domaine de responsabilité	Autorité Compétente
		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> pas disponible
		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> pas disponible
		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> pas

1. Clarification des questions fournies dans les directives.

		disponible
		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> pas disponible
		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> pas disponible

Veillez ajouter des lignes supplémentaires, si nécessaire

[I-D] De quelle manière ces organisations sont-elles impliquées dans la préparation de ce rapport?

Les réponses aux questions ci-dessous ne doivent pas dépasser 250-300 mots excepté pour la question 1, dont une réponse complète est estimée à environ 1,000-1,200 mots.

POLITIQUES POUR LA MISE EN APPLICATION DE LA CONVENTION

1. Veillez fournir une description générale concernant la politique de votre pays sur la prévention, la préparation aux situations d'urgence et les mesures contre les accidents industriels, en particulier en relation avec l'application de la Convention. Veillez également expliquer comment cette politique trouve sa place dans la législation nationale et aussi comment est-elle suivie par les autorités publiques.

2. Veillez expliquer :

(a) A quel point votre politique, fournit-elle les résultats attendus?

(b) S'il y-a eu des difficultés dans la mise en application de la Convention ?

(c) S'il y-a eu des changements de politiques de mise en application de la Convention durant ces deux dernières années, ou des changements en cours de planification ou d'examen préliminaire?

**IDENTIFICATION DES ACTIVITES DANGEREUSES AYANT LA CAPACITE
DE CAUSER DES EFFETS TRANSFRONTIERES**

3. Veuillez décrire brièvement le mécanisme/dispositions que vous avez utilisés pour l'identification des activités dangereuses.

4. Combien d'activités dangereuses susceptibles d'avoir des effets transfrontières ont été identifiées?

5. Sont-elles les mêmes que celles indiquées dans le rapport précédent? Si non, veuillez expliquer.

OUI NON

6. Veuillez indiquer quelles Parties/pays ont été notifiés?

Les Parties/pays voisins	Nombre d'activités dangereuses signalées	Veillez informer si votre pays a déjà organisé des consultations	Commentaires
		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

Veillez ajouter des lignes supplémentaires si nécessaire

7. Veuillez indiquer ou décrire :

- (a) Comment évaluez-vous le succès de votre mécanisme d'identification ou de notification ?

- (b) S'il y-a eu des faiblesses récemment identifiées dans le domaine de l'identification ou de la notification d'activités dangereuses, par exemple en appliquant les indicateurs et critères (ECE/CP.TEIA/2010/6, Annexes II and III)

- (c) Si votre pays a déjà entrepris une quelconque action durant ces deux dernières années afin d'améliorer l'identification ou la notification des activités dangereuses ou de telles actions sont-elles en cours de planification ou d'examen préliminaire?

PREVENTION DES ACCIDENTS INDUSTRIELS

8. En sus de la description générale fournie dans la réponse à la question 1, veuillez expliquer brièvement les mesures préventives entreprises par les opérateurs et autorités publiques durant toutes les phases d'activité.

9. Veuillez indiquer ou décrire :

- (a) Jusqu'à quel point les mesures de prévention de votre pays ont donné les résultats attendus?

- (b) S'il y-a eu des faiblesses récemment identifiées dans le domaine de prévention en appliquant les indicateurs et critères (ECE/CP.TEIA/2010/6, Annexe IV)

- (c) Si votre pays a entrepris une quelconque action durant ces deux dernières années pour apporter des améliorations dans le domaine de la prévention ou s'il a l'intention de le faire dans un futur proche.

PREPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE

10. Est-ce qu'il existe des plans d'urgence, internes ou externes, pour toutes les activités dangereuses ? Veuillez expliquer.

OUI NON Partiellement

11. Comment ces plans prennent-ils en considération les résultats des estimations de risques des activités dangereuses ?

12. Est-ce que la préparation des plans est coordonnée entre les opérateurs et les autorités ? Si oui, veuillez expliquer comment.

OUI NON

13. Est-ce que les plans sont testés, examinés et mis à jour, selon nécessité? Veuillez expliquer.

OUI NON

14. Est-ce que les tests, les examens et les mises à jour sont faits en coopération avec les pays voisins? Veuillez expliquer.

OUI NON

15. Veuillez indiquer ou décrire

(a) À quel point les mesures de préparation aux situations d'urgence, prises par votre pays répondent-elles aux objectifs de la Convention?

(b) S'il y-a eu des faiblesses récemment identifiées dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence dans votre pays (par exemple en appliquant les indicateurs et critères (ECE/CP.TEIA/2010/6, Annexes V et VI)

(c) Si votre pays a entrepris une quelconque action durant ces deux dernières années pour apporter des améliorations dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence dans votre pays ou s'il a l'intention de le faire dans un futur proche.

COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE ET ECHANGE D'INFORMATION

16. Votre pays a-t-il mis en place des activités ou des programmes bilatéraux/multilatéraux pour un échange d'information, expérience et/ou technologies afin de renforcer la coopération entre les Parties à la Convention? Si oui, veuillez expliquer.

OUI NON

PARTICIPATION DU PUBLIC

17. Quelles occasions a le public de participer dans l'établissement ou l'exécution de :

(a) Mesures préventives

(b) Mesures de dispositions

18. Comment informez-vous le public de ces opportunités?

19. Est-ce que le public participe ? Veuillez expliquer.

OUI NON

20. Est-ce que la population des pays voisins, qui pourrait être touchée par des activités dangereuses a la possibilité de participer à ces actions dans des conditions équivalentes à celles dont bénéficie la population de votre pays?

OUI NON

21. Est-ce qu'une personne physique ou juridique, susceptible d'être affectée par un accident industriel survenant sur le territoire d'une autre Partie a accès aux procédures administratives et judiciaires applicables dans votre pays?

OUI NON

22. Veuillez indiquer ou décrire :

- (a) À quel point votre pays a-t-il réussi à développer la participation du public?

- (b) S'il y-a eu des faiblesses récemment identifiées dans le domaine de la participation du public (par exemple en appliquant les indicateurs et critères (ECE/CP.TEIA/2010/6, Annexe VII)

- (c) Si votre pays a entrepris une quelconque action durant ces deux dernières années pour apporter des améliorations dans le domaine de la participation du public ou s'il a l'intention de le faire dans un futur proche.

PRISE DE DECISION CONCERNANT LE CHOIX DU SITE

23. Votre pays a-t-il institué des politiques concernant le choix du site des activités dangereuses et la modification sensible d'activités existantes. Si oui, veuillez expliquer.

OUI NON

24. Comment ces politiques tiennent-elles compte des questions transfrontalières? Veuillez décrire les activités bilatérales concernant le choix du site avec les pays voisins susceptibles d'être touchés.

25. Veuillez indiquer ou décrire :

(a) À quel point votre politique concernant le choix des sites a atteint les résultats attendus?

(b) S'il y-a eu des faiblesses récemment identifiées dans le domaine du choix des sites

(c) Si votre pays a entrepris durant ces deux dernières années une quelconque démarches pour apporter des améliorations dans le domaine du choix des sites ou s'il a l'intention de le faire dans un futur proche

RAPPORT SUR LES ACCIDENTS INDUSTRIELS ANTERIEURS

26. Y-a-t-il eu des accidents avec effets transfrontières durant le période de l'étude ?

OUI NON

27. Ces accidents ont-ils été notifiés au Système de la CEE de notification des accidents ?

OUI NON